

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015

Le Mercredi 22 Avril 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Millas dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal à Millas.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2015

Absents excusés ayant donné procuration :

Monique BOHER, procuration à Christiane SAINTJEVINT,
Denis BRU procuration à Damienne BEFFARA,
Michel HOET, procuration à Hervé CARLE,
Claude PERSON procuration à Bernard DOUFFIAGUES,
Nathalie VERGNETTES procuration à Jacques GARSAU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

- 1. DECISIONS DU MAIRE.**
- 2. RESTRUCTURATION DE LA DETTE.**
- 3. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE N° 01**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2015 ayant été adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. DECISIONS DU MAIRE.

Par délibération du 11 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

✘ Par décision du 26 Février 2015, le Maire a retenu l'offre de l'entreprise Acodis pour l'aménagement d'une aire de jeux. Le montant H.T. s'élève à la somme de 10 851.21 €.

✘ Par décision du 31 Mars 2015, la Commune loue à Damien GARCIA le logement communal situé au 1^{er} Etage de l'école maternelle. Le bail de location débute au 1^{er} Avril 2015 pour montant du loyer fixé à 500 €.

1. RESTRUCTURATION DE LA DETTE.

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 23.04.2015
par porteur
Préfecture. Service
courrier reçu le
23.04.2015
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 23.04.2015

La Maire présente les propositions financières du Crédit Agricole relatives à la restructuration de quatre prêts et le projet de contrat relatif à la réalisation d'un nouveau prêt de 7 020 000 €,

Restructuration de 4 prêts :

P06KN019PR

*Capital..... 1 523 095.10 €
Intérêts normaux 65 166.77 €
Indemnités 85 648.71 €*

*-----
Total 1 673 910.58 €*

P05G84014PR

*Capital..... 1 639 319.78 €
Intérêts normaux 70 576.09 €
Indemnités 92 758.18 €*

*-----
Total 1 802 654.05 €*

P01Z32017PR

*Capital..... 118 584.42 €
Intérêts normaux 1 340.17 €
Indemnités 5 188.07 €*

*-----
Total 125 112.66 €*

P03PCY018PR

*Capital..... 2 023 535.50 €
Intérêts normaux 21 222.18 €
Indemnités 102 694.42 €*

*-----
Total 2 147 452.10 €*

*Total des sommes à rembourser 5 749 129.39 €
Dont indemnités de gestion et financières 286 289.38 €*

Proposition de prêt

*Montant 7 020 000.00 €
Durée..... 25 ans
Taux d'intérêt annuel fixe 2.90 %*

Echéances trimestrielle
Durée du différé total 6 mois
Frais de dossier 15 000.00 €

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la restructuration des 4 prêts,

APPROUVE le projet de contrat pour la réalisation d'un emprunt de 7 020 000 €,

APPROUVE la capitalisation des indemnités de restructuration et étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt, soit 25 ans,

DIT que les états de remboursement et le projet de contrat de prêt sont joints en annexe de la présente délibération,

DIT que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants,

HABILITE la Maire à faire toutes diligences et à signer le contrat de prêt ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération,

3. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N° 01.

La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal relative à l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal,

OUI la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 01, du budget principal, relative à l'exercice 2015, comme annexée à la présente délibération,

HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Transmis à la Préfecture
des P.O. le 23.04.2015
par porteur
Préfecture. Service
courrier reçu le
23.04.2015
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 23.04.2015

Décision modificative n° 01

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

du 22 Avril 2015

.....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL PAR ARTICLE

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
668 - 01	Autres charges financières	286 300,00	
6862 - 01	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	11 500,00	
O23 - 01	Virement à la section d'investissement	-11 500,00	
796 - 01	Transferts de charges financières		286 300,00
Totaux		286 300,00	286 300,00
BP		3 336 000,00	3 336 000,00
Nouveaux totaux du budget		3 622 300,00	3 622 300,00

LE MAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1			
Libellés	Prévisions BP 2015	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales	
Dépenses	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
O11	710 000,00			710 000,00	
O12	1 350 000,00			1 350 000,00	
65	375 000,00			375 000,00	
66	432 000,00	286 300,00	286 300,00	718 300,00	
67	1 000,00			1 000,00	
O42	124 200,00	11 500,00	11 500,00	135 700,00	
O22	1 800,00			1 800,00	
O23	342 000,00	- 11 500,00	- 11 500,00	330 500,00	
Dépenses de l'exercice	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
OO2					
Recettes	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
796 - 01					
70	140 000,00			140 000,00	
73	1 879 000,00			1 879 000,00	
74	1 165 000,00			1 165 000,00	
75	90 000,00			90 000,00	
76				-	
O13	27 000,00			27 000,00	
O42	35 000,00	286 300,00	286 300,00	321 300,00	
Recettes de l'exercice	3 336 000,00	286 300,00	286 300,00	3 622 300,00	
OO2				-	

SECTION D'INVESTISSEMENT
VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1			
Libellés	Prévisions BP 2015	Propositions nouvelles du Maire et reports	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales	
Dépenses	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20	
13	45 000,00				
16	466 000,00	5 229 180,00	5 229 180,00	5 695 180,00	
20	10 850,00			10 850,00	
204	8 000,00			12 000,00	
21	125 000,00			125 000,00	
23	50 000,00			50 000,00	
26				-	
O40	35 000,00	286 300,00	286 300,00	321 300,00	
Dépenses de l'exercice	739 850,00	5 515 480,00	5 515 480,00	6 255 330,00	
OO1	2 096 818,20			2 096 818,20	
Recettes	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20	
O21	342 000,00	- 11 500,00	- 11 500,00	330 500,00	
10	314 169,79			314 169,79	
13	169 749,00			169 749,00	
16	1 633 549,41	5 515 480,00	5 515 480,00	7 149 029,41	
19				-	
21				-	
27	3 000,00			3 000,00	
O24	250 000,00				
O40	124 200,00	11 500,00	11 500,00	135 700,00	
Recettes de l'exercice	2 836 668,20	5 515 480,00	5 515 480,00	8 352 148,20	
OO1					